

**LE PRESIDENT.**

Vu le code de l'éducation,  
Vu le code de la santé publique,  
Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé,  
Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du Diplôme de formation générale en sciences médicales ;  
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des Etudes en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales et son annexe ;  
Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé.  
Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique  
Vu l'arrêté du 12 juillet 2021 accordant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,  
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

Article 1 : Le jury du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

**Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales – 2<sup>ème</sup> année**

**Semestre 3 et 4**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Monsieur le Professeur VITON Jean-Michel  
Suppléant(e) : Madame le Professeur CHAUMOITRE Kathia

Liste des membres :

Monsieur le Professeur ADALIAN Pascal  
Monsieur le Docteur APPAY Romain  
Monsieur le Professeur BERBIS Philippe  
Monsieur le Docteur BOUCRAUT Joseph  
Monsieur le Professeur BOYER Laurent  
Monsieur le Professeur CHAMPSAUR Pierre  
Madame le Professeur COURBIERE Blandine  
Monsieur le Professeur DANIEL Laurent  
Monsieur le Docteur DARMON Patrice  
Monsieur le Docteur DUFOUR Jean-Charles  
Madame le Professeur FENOLLAR Florence  
Madame le Docteur GASTALDI Marguerite  
Monsieur le Professeur GIORGI Roch  
Monsieur le Professeur GRANDVAL Philippe  
Monsieur le Professeur KRAHN Martin  
Monsieur le Professeur LE COZ Pierre  
Madame le Professeur MANGIALOMINI Jeanne  
Madame le Docteur MEZOUAR Soraya  
Monsieur le Professeur MICHELET Pierre  
Monsieur le Professeur SCHLEINITZ Nicolas  
Monsieur le Professeur SIMON Nicolas

**Semestre 5 et 6 – jury de diplôme**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Monsieur le Professeur VITON Jean-Michel

Suppléant(e) : Madame le Professeur CHAUMOITRE Kathia

Liste des membres :

Monsieur le Professeur ADALIAN Pascal

Madame le Professeur ALESSI Marie-Christine

Monsieur le Professeur ASTOUL Philippe

Monsieur le Professeur AVIERINOS Jean-François

Monsieur le Professeur BARTOLOMEI Fabrice

Monsieur le Professeur BURTEY Stéphane

Madame le Professeur DAUMAS Aurélie

Monsieur le Professeur GIORGI Roch

Madame le Docteur JEGO-DESPLAT Sophie

Monsieur le Professeur LAFFORGUE Pierre

Madame le Professeur MEYER DUTOUR Anne

Monsieur le Professeur TOSELLO Barthélémy

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 Novembre 2023,



Pour le Président et par déléation,  
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales

